

Le français comme « langue publique commune » au Québec French as a «Common Public Language» in Quebec

Leigh Oakes

Volume 7, numéro 2, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000865ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000865ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Oakes, L. (2004). Le français comme « langue publique commune » au Québec.
Globe, 7(2), 155–176. <https://doi.org/10.7202/1000865ar>

Résumé de l'article

Non plus considéré comme appartenant seulement au groupe majoritaire canadien-français, le français est aujourd'hui promu par les autorités et par certains intellectuels québécois comme la « langue publique commune » pour tous ceux qui résident au Québec, quelle que soit leur origine ethnique. Mais peut-on vraiment « désethniciser » entièrement une langue? Et comment motiver les néo-Québécois à adopter pour leurs communications publiques une langue qui a été traditionnellement associée à l'ethnicité des Canadiens français? Telles sont les questions qui font l'objet de cet article, après un bref rappel de l'histoire du concept de « langue publique commune » tel qu'il est employé au Québec.

Le français comme « langue publique commune » au Québec*

Leigh Oakes

Queen Mary, Université de Londres
(Royaume-Uni)

Résumé – Non plus considéré comme appartenant seulement au groupe majoritaire canadien-français, le français est aujourd'hui promu par les autorités et par certains intellectuels québécois comme la « langue publique commune » pour tous ceux qui résident au Québec, quelle que soit leur origine ethnique. Mais peut-on vraiment « désethniciser » entièrement une langue ? Et comment motiver les néo-Québécois à adopter pour leurs communications publiques une langue qui a été traditionnellement associée à l'ethnicité des Canadiens français ? Telles sont les questions qui font l'objet de cet article, après un bref rappel de l'histoire du concept de « langue publique commune » tel qu'il est employé au Québec.

French as a « Common Public Language » in Quebec

Abstract – *Few political commentators in Quebec have done work on political no longer considered to belong exclusively to the French-Canadian majority, French is today promoted by the authorities and certain Quebec intellectuals as the « common public language » for all those who reside in Quebec, whatever their ethnic origin. But it is really possible to entirely « de-ethnicise » a language ? And how can the neo-Quebecers be motivated to adopt for their public communications a language that is traditionally associated with the ethnicity of French-Canadians ? These questions will be the subject of this article, along with a brief*

* Cet article est une version abrégée et modifiée de Leigh Oakes, « French – a Language for Everyone in Québec? », *Nations and Nationalism*, vol. 10, n° 4, 2004, p. 539-558 (repris ici avec la permission de l'éditeur de *Nations and Nationalism*, Journal of the Association for the Study of Ethnicity and Nationalism, London School of Economics). Pour leurs commentaires sur les questions soulevées ici, nous tenons à remercier Jane Warren, Gérard Bouchard, Claude Verreault, Céline Gagnon, Bill Marshall et les évaluateurs anonymes de *Globe* ainsi que l'*Arts and Humanities Research Board (AHRB)* pour son soutien financier. Toute traduction de l'anglais dans cet article est la nôtre.

Leigh Oakes, « Le français comme « langue publique commune » au Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 7, n° 2, 2004.

review of the history of the concept of a « common public language » as it is used in Quebec.

C'est officiel. Le français au Québec n'est plus l'unique propriété du groupe ethnique canadien-français¹. D'après le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, connue plus couramment sous le nom de « Commission Larose », le français appartient maintenant à tous les groupes ethniques ; il est devenu « une langue pour tout le monde² ». Ce sont là de belles paroles, mais qu'entend-on vraiment par une telle déclaration et quelles en sont les implications ?

Certes, le français a bel et bien fait des progrès depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977³. D'après une étude commandée par le Conseil de la langue française, 87 % de la population québécoise

1. Suivant Gérard Bouchard, l'identité ethnique est définie ici de façon large, ce qui implique un degré de croisement important avec l'identité culturelle (Gérard Bouchard, « Ouvrir le cercle de la nation. Activer la cohésion sociale. Réflexion sur le Québec et sa diversité », *L'Action nationale*, vol. 87, n° 4, 1997, p. 128). Elle se distingue néanmoins clairement de celle-ci, en particulier à cause du mythe d'origine commune, le « *sine qua non* de l'ethnicité » (Anthony D. Smith, *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, Blackwell, 1986, p. 24). Pour de plus amples discussions sur les différences importantes entre l'ethnicité et la culture, voir Thomas Hylland Eriksen, *Ethnicity and Nationalism*, Londres, Pluto Press, 1993, p. 33-35 et Ross Poole, *Nation and Identity*, Londres, Routledge, 1999, p. 39. Avec le déclin de l'idée de « Canada français », certains préfèrent maintenant désigner le groupe ethnique majoritaire au Québec comme des « Québécois d'héritage canadien-français » (Jocelyn Létourneau, « Penser le Québec (dans le paysage canadien) » ; Michel Venne [éd.], *Penser la nation québécoise*, Montréal, Le Devoir/Québec Amérique, 2000, coll. « Débats », p. 107) ou des « Franco-Québécois » (Gérard Bouchard, « Construire la nation québécoise. Manifeste pour une coalition nationale », Michel Venne [éd.], *Penser la nation québécoise*, p. 54). Suivant Danielle Juteau, nous adoptons néanmoins « Canadiens français » ici, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit pas des mêmes Canadiens français qu'autrefois, mais des descendants de ceux-ci. « L'ethnicité se transformant constamment, l'ethnicité canadienne-française d'hier et celle d'aujourd'hui sont très différentes l'une de l'autre » (Danielle Juteau, « Le défi de l'option pluraliste », Michel Venne [éd.], *Penser la nation québécoise*, p. 211).

2. Gouvernement du Québec, *Le français, une langue pour tout le monde. (Rapport de la Commission des États généraux sur la situation de l'avenir de la langue française au Québec)*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001.

3. Marc Levine, *La reconquête de Montréal*, Montréal, VLB éditeur, 1997.

en 1997 employait le français comme « langue d'usage public⁴ ». Cependant, l'idée que le français constitue une langue d'usage public pour *tous* les Québécois, ou ce qu'on appelle une « langue publique commune », représente beaucoup plus qu'un simple moyen de décrire un phénomène sociolinguistique ; plus important encore, il s'agit d'un outil politique qui s'inscrit dans un projet plus large, celui de redéfinir la nation québécoise en fonction de critères plus inclusifs et non ethniques.

Malgré le discours très optimiste des autorités et de certains intellectuels, il reste à régler deux questions en particulier : peut-on vraiment « désethniciser » entièrement une langue comme certains le proposent ? Et comment motiver les néo-Québécois à adopter pour leurs communications publiques une langue qui a été traditionnellement associée à l'ethnicité des Canadiens français ? Avant d'examiner davantage ces questions, il convient de s'arrêter brièvement sur l'histoire du concept de « langue publique commune » tel qu'il est employé au Québec.

Histoire du français comme « langue publique commune »

Depuis les années 1960 et 1970, on soulève régulièrement l'idée de faire du français la « langue commune » du Québec. Par exemple, la Commission d'enquête sur la situation du français et sur les droits linguistiques, appelée aussi « Commission Gendron », a déclaré :

Nous recommandons que le gouvernement du Québec se donne comme objectif général de faire du français la langue commune des Québécois, c'est-à-dire une langue qui, étant connue de tous, puisse servir d'instrument de communication dans les situations de contact entre Québécois francophones et non francophones⁵.

4. Paul Béland, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997. Rapport de recherche*, Québec, Conseil de la langue française, 1999.

5. Gouvernement du Québec, *La situation de la langue française au Québec. Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec. Livre I. La langue de travail : la situation du français dans les activités de travail et de consommation des Québécois*, Québec, Gouvernement du Québec, 1972, p. 154.

Cinq ans plus tard, on trouve la même affirmation dans le Livre blanc qui allait conduire à la Charte de la langue française. Son auteur, le ministre d'État au Développement culturel, Camille Laurin, a fait attention de bien distinguer cette politique de l'assimilation linguistique.

L'assimilation à la vapeur de tous les nouveaux immigrants, au point qu'en une ou deux générations ils ont perdu toute attache avec leur pays d'origine, n'est pas un objectif souhaitable. Une société qui permet à ses groupes minoritaires de conserver leur langue et leur culture est une société plus riche et probablement plus équilibrée⁶.

Même si son intention n'était pas assimilationniste, la politique de promotion du français comme langue commune du Québec telle qu'elle existait à l'époque faisait néanmoins partie d'une politique plus générale de « culture de convergence » selon laquelle les non-francophones étaient encouragés à « converger » vers la culture de la majorité ethnique francophone. L'architecte principal de cette politique de culture de convergence était Fernand Dumont. Il n'est donc nullement surprenant qu'en sa qualité de sous-ministre au Développement culturel, Dumont était aussi l'un des cosignataires du Livre blanc de 1977⁷.

À partir des années 1990, on assiste à la disparition de toute idée de convergence vers le français comme langue commune du Québec. La nouvelle préoccupation des démocraties libérales pour la diversité rendait alors nécessaire de préciser explicitement que les néo-Québécois avaient la liberté de parler la langue de leur choix dans les communications à caractère privé. Pour reconnaître que l'exigence d'adopter le français se limitait effectivement à la sphère publique, on parlerait non plus du français comme « langue commune », mais plutôt comme « langue *publique* commune ». Cette « publicisation » explicite du concept de « langue commune » se manifeste clairement dans les documents officiels de l'époque :

6. Gouvernement du Québec, *La politique québécoise de la langue française*, Québec, Gouvernement du Québec, 1977, p. 26.

7. Geneviève Mathieu, *Qui est Québécois ? Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation*, Montréal, VLB éditeur, 2001, p. 18-19.

LE FRANÇAIS COMME • LANGUE PUBLIQUE COMMUNE •

Cette valorisation du français comme langue officielle et langue de la vie publique n'implique toutefois pas qu'on doive confondre maîtrise d'une langue commune et assimilation linguistique. En effet, le Québec, en tant que société démocratique, respecte le droit des individus à adopter la langue de leur choix dans les communications à caractère privé⁸.

En 1996, le Comité interministériel sur la situation de la langue française a cherché à consolider cette « nouvelle définition du processus d'intégration linguistique⁹ » basée sur la langue publique commune. Alors que les catégories traditionnelles dont on se servait dans les recensements de l'époque étaient « langue maternelle » et « langue d'usage » (c'est-à-dire la langue parlée à la maison), le Comité a prôné une approche qui mettrait l'accent sur la langue employée dans la sphère publique, ce qui permettrait une meilleure évaluation des fins de la Charte de la langue française :

Ainsi quand on veut savoir si le français a progressé comme « langue normale et habituelle » des activités publiques au Québec, il est évident qu'on ne peut pas recourir aux données de la *langue maternelle* ; il n'est pas évident, en revanche, qu'on doive se restreindre à celles de la *langue d'usage*, puisque la langue parlée à la maison n'est pas nécessairement la langue utilisée au travail ou dans les communications publiques ; il est clair, par conséquent, qu'on devrait faire appel à des données relatives à la langue commune (ou langue civique), mais ces données ne sont pas encore disponibles. On peut donc être amené parfois à sous-estimer le nombre des « Québécois parlant français », surtout chez les allophones (si ceux-ci utilisent davantage le français dans leurs communications publiques qu'à la maison)¹⁰.

8. Gouvernement du Québec, *Au Québec, pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1990.

9. Marc Levine, *op. cit.*, p. 361.

10. Gouvernement du Québec, *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise. (Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française)*, Québec, Gouvernement du Québec, 1996, p. 10.

Pour cette raison, le Comité a introduit la notion de « langue d'usage public » et a demandé que soit créé un véritable instrument de mesure pour ce nouveau concept. C'est ainsi qu'a été effectuée en 1997 une étude « pour évaluer l'usage public des langues et élaborer un indice global¹¹ ». À partir des statistiques relatives à l'usage des langues dans une douzaine de domaines d'activités – dans les commerces, à la banque, au travail, lors de l'utilisation des services publics, etc. –, on a créé un « indicateur des langues d'usage public ». Comme l'avait espéré le Comité, le recours à ce nouvel indicateur change la donne : alors que seulement 83 % de la population du Québec disait parler le français à la maison, 87 % le déclare « langue d'usage public » principale (voir tableau 1).

TABLEAU 1

Pourcentage de la population selon la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la langue d'usage public (indice) dans l'ensemble du Québec en 1997. La population était âgée de 18 ans ou plus, native ou immigrée avant 1995, et ne devait déclarer qu'une seule langue maternelle. N=13 295¹².

LANGUE	CATÉGORIE DE LANGUE			
	Maternelle	Parlée à la maison	Usage public	Usage public principal
Français	82	83	82	87
Français et anglais	–	1	8	–
Anglais	8	10	8	11
Autre	9	6	1	1

11. Paul Béland, *op. cit.*, p. 4.

12. *Ibid.*, p. 46.

Il faut noter que l'indicateur des langues d'usage public a été vivement critiqué, surtout par des statisticiens et des démographes, qui considèrent que sa nature « chimérique » et de « faux-fuyant » dissimule la position précaire de la langue française, particulièrement sur l'île de Montréal¹³. La méthodologie employée dans l'étude de 1997 a également été l'objet de critiques sévères¹⁴. Néanmoins, comme outil politique, la notion de « langue d'usage public » semble prête à remplacer celle de « transfert linguistique » qui, elle, implique un certain degré d'assimilation que les autorités tiennent à mettre à l'écart.

Plus récemment, la notion de « langue publique commune » est devenue un élément essentiel dans la nouvelle approche civique de l'identité québécoise. On la retrouve par exemple dans les mémoires présentés à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec ; c'est aussi une notion-clé du rapport de la Commission lui-même.

Toute personne habitant le territoire du Québec, quelle que soit son origine, reçoit en partage la langue officielle et commune du Québec. Le français devient ainsi la voie d'accès privilégiée au patrimoine civique (valeurs, droits, obligations, institutions, etc.) commun à l'ensemble des Québécoises et des Québécois et sur lequel se fonde leur citoyenneté. La langue française devient le lieu de recherche et de développement des valeurs propres à l'ensemble de la société québécoise. Elle est aussi le lieu d'un vouloir-vivre collectif, l'espace public commun où chacun peut rencontrer l'autre¹⁵.

13. Charles Castonguay, « Et la langue de travail, monsieur Larose ? », Charles Castonguay, Pierre Dubuc et Jean-Claude Germain, *Larose n'est pas Larousse. Regards critiques – la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Paroisse Notre-Dame-des-Neiges/Montréal, Éditions Trois-Pistoles/Éditions du Renouveau québécois, 2002, p. 13.

14. Christian Roy, « L'usage des langues dans la sphère publique au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, n° 1, 2001, p. 151-160.

15. Gouvernement du Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, p. 13. Même si la Commission parle principalement du français comme « langue commune », il est sous-entendu que cela signifie « langue publique commune ». En effet, la Commission définit la « langue commune » comme suit : « Au Québec,

Le français comme « langue publique commune » est ainsi considéré comme la clé de la participation civique, de la citoyenneté. C'est un moyen de maintenir la cohésion sociale de la communauté ethniquement diverse qu'est le Québec dans le vingt et unième siècle. Pour tenir compte de ses nouvelles aspirations pour le français, la Commission a favorisé un éloignement de la politique linguistique du passé, qui se basait sur la survivance du groupe ethnique majoritaire. À cet effet, il a recommandé

[que la politique linguistique du Québec rompe définitivement avec l'approche historique canadienne qui divise l'identité québécoise suivant une ligne de partage ethnique, la canadienne-française et la canadienne-anglaise, pour lui substituer une approche civique qui fonde l'identité du peuple du Québec sur l'accueil et l'inclusion grâce à une langue commune, le français, et à une culture commune formée des apports de toutes ses composantes¹⁶.

La notion du français comme « langue publique commune » figure également, chez les intellectuels, dans le débat sur le modèle de nation à adopter pour mieux exprimer la diversité ethnique du Québec d'aujourd'hui. Par exemple, Diane Lamoureux croit qu'il est essentiel de dissocier la langue et l'ethnicité : elle affirme que le français au Québec devrait être considéré comme un simple moyen de communication, et non comme le porteur du récit mémoriel des Canadiens français¹⁷. De la même façon, dans son modèle de nation républicain inspiré d'Habermas et de sa notion de patriotisme constitutionnel, Claude Bariteau insiste sur le fait que, « dans un projet politique en milieu multiculturel, il importe de ne pas lier langue et culture d'appartenance¹⁸ ».

langue utilisée normalement et habituellement par l'ensemble des citoyens et citoyennes dans leurs communications courantes, à l'exclusion des communications privées et des exceptions prévues par la *Charte de la langue française*. (*Ibid.*, p. 225.)

16. *Ibid.*, p. 21.

17. Diane Lamoureux, « L'autodétermination comme condition du multiculturalisme québécois », *Politique et sociétés*, n° 28, automne 1995, p. 53-69.

18. Claude Bariteau, *Québec 18 septembre 2001. Le monde pour horizon*, Montréal, Québec Amérique, 1998, coll. « Débats », p. 163.

Ces remarques nous amènent à faire une observation importante : même les nationalismes civiques se servent de la langue comme symbole de l'identité nationale, mais en mettant l'accent sur une fonction différente. Alors que pour les nationalismes ethniques la langue unit tous ceux qui ont les mêmes ancêtres mythiques, pour les nationalismes civiques, la dissociation de la langue et de l'ethnicité est considérée comme le meilleur moyen d'unifier une société ethniquement diverse, de réunir les différentes composantes dans ce que Benedict Anderson qualifie de « communauté imaginaire ». En effet, Anderson soutient que

la langue n'est pas un instrument d'exclusion : en principe, tout le monde peut apprendre n'importe quelle langue. Au contraire, elle est fondamentalement inclusive, limitée uniquement par la fatalité de Babel : personne ne vit assez longtemps pour apprendre toutes les langues¹⁹.

De la même façon, Manuel Castells avance que

la langue, et en particulier une langue entièrement développée, est un attribut fondamental de l'auto-reconnaissance, et de l'établissement d'une frontière nationale invisible qui est moins arbitraire que la territorialité, et *moins exclusive que l'ethnicité* [nous soulignons]²⁰.

Castells parle en partie de la Catalogne, où une immigration accrue, à la fois des autres régions d'Espagne et des pays du Maghreb en particulier, ajoutée à une natalité en baisse chez les Catalans de souche, a incité les autorités à vouloir dissocier la langue de l'identité catalane.

[Mettre] trop d'insistance sur ce lien risque d'aliéner ceux pour qui la langue maternelle n'est pas le catalan, et peut les pousser à insister sur la priorité de leurs droits linguistiques sur l'auto-ascription catalane²¹.

19. Benedict Anderson, *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Growth of Nationalism*, Londres, Verso, 1983, p. 122.

20. Manuel Castells, *The Power of Identity*, Oxford, Blackwell Publishers, 1997, p. 52.

21. Charlotte Hoffmann, « Balancing Language Planning and Language Rights : Catalonia's Uneasy Juggling Act », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 21, n° 5, 2000, p. 435.

Encourager les immigrants à s'associer au Québec est une préoccupation évidente des autorités là aussi, compte tenu surtout du taux de natalité en baisse chez ceux qui ont le français comme langue maternelle. Mais peut-on vraiment dissocier ainsi la langue de l'ethnicité? Peut-on complètement « désethniciser » la langue comme semblent le souhaiter les autorités québécoises et certains intellectuels?

Peut-on « désethniciser » la langue ?

Déjà en 1988, Raymond Breton prédisait que la présence d'immigrants au Québec aurait pour résultat « la dissociation progressive de la langue de l'ethnicité²² ». Quinze ans plus tard, on est en meilleure mesure d'évaluer ces prédictions. Il est vrai que, même s'il ne pourra jamais devenir un Canadien français, l'enfant d'un adulte immigré au Québec peut quand même participer à la société québécoise en devenant francophone²³. Mais l'emploi de la langue – et non de l'ethnicité – comme paramètre de catégorisation sociale n'affaiblit en rien le rapport entre ces deux concepts. Comme le fait remarquer Guy Bouthillier, « [l]a plupart des ethnies ont droit à leur [propre] *phone*: italophone, hellénophone, hispanophone, sans oublier le créolophone²⁴ ».

De plus, le terme « francophone » mérite d'être examiné de plus près. Un examen de quelques dictionnaires du français québécois montre que, dans la définition de ce mot, on adopte d'habitude une perspective large, voire « internationale ». Par exemple, le *Dictionnaire du français plus* définit le mot « francophone » comme une personne « [d]ont le français est la langue maternelle ou officielle²⁵ », le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* comme une personne « [q]ui parle le français, soit comme langue

22. Raymond Breton, « From Ethnic to Civic Nationalism : English Canada and Quebec », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 11, n° 1, 1988, p. 97-98.

23. Gérard Bouchard, « Construire la nation québécoise. Manifeste pour une coalition nationale », p. 59.

24. Guy Bouthillier, *L'obsession ethnique*, Montréal, Lanctôt éditeur, 1997, p. 84.

25. Claude Poirier [éd.], *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1988, p. 706.

maternelle, officielle ou seconde²⁶ • et le plus récent, le *Dictionnaire québécois-français*, simplement comme une « pers[on]ne[le] de langue française²⁷ ». Cependant, celui qui séjourne au Québec se rend vite compte que le mot « francophone » est souvent employé pour décrire une réalité ethnique et non seulement linguistique. Par exemple, les définitions mentionnées incluent incontestablement les immigrants de France, mais on appelle d'habitude ces derniers des « Français » et non des « francophones », terme généralement réservé à ceux d'origine canadienne-française²⁸. Même dans les milieux officiel et académique, où en principe tous ceux qui parlent français dans la sphère publique sont francophones, on se sent souvent obligé de parler de « francophones de souche²⁹ ». Si la nouvelle approche officielle est de promouvoir le français comme langue publique commune, pourquoi continue-t-on de faire ces distinctions ?

La réponse à cette question se trouve dans les théories des relations intergroupes offertes par la psychologie sociale. D'après la théorie de l'identité sociale, par exemple, les individus ont tous un besoin fondamental de se distinguer des autres, de maximiser leur différence psychologique, en l'occurrence par la dimension ethnique³⁰. Autrement dit, l'ethnicité est bel et bien exclusive, dans la mesure où toutes les identités se construisent invariablement en contraste avec d'autres. Mais cela ne

26. Jean-Claude Boulanger [éd.], *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Saint-Laurent, DicoRobert, 1992, p. 513-514.

27. Lionel Meney, *Dictionnaire québécois-français*, Montréal, Guérin, 1999, p. 864.

28. De la même façon, les Français tendent à s'exclure du terme « francophone », qu'ils réservent en général pour les francophones de pays autres que la France (Bernhard Pöll, *Francophonies périphériques : histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 21-22).

29. Voir par exemple Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999, p. 69, 77.

30. Henri Tajfel, « Social Identity and Intergroup Behaviour », *Social Science Information*, vol. 13, 1974, p. 65-93 ; Henri Tajfel, *The Social Psychology of Minorities. (Minority Rights Group Report 38)*, Londres, Minority Rights Group, 1978 ; Henri Tajfel et John C. Turner, « The Social Identity Theory of Intergroup Behaviour », Stephen Worchel et William G. Austin [éd.], *Psychology of Intergroup Relations*, 1986 [édition révisée de *The Social Psychology of Intergroup Relations*, Chicago, Nelson-Hall Publishers, 1979].

veut pas dire qu'un individu ne peut pas s'assimiler au groupe majoritaire s'il le désire, pas plus que cela n'empêche des groupes ethniques différents de cohabiter sur un pied d'égalité dans la même société, voire dans la même nation, suivant la façon dont cette dernière est définie. Comme le rappelle Gérard Bouchard, l'ethnicité ne devrait pas se confondre avec l'ethnocentrisme ou l'ethnicisme³¹. Ce sont ces derniers qui sont à condamner, et non l'ethnicité en soi, puisqu'ils finissent toujours par inciter des gens à discriminer, peu importe à quel point on promeut une culture et une langue communes.

En France, par exemple, malgré le modèle républicain tant vanté, il existe toujours une discrimination ethnique manifestée à travers la langue. Au sujet du français parlé par les étrangers, Julia Kristeva note que

[m]ême lorsqu'il est légalement et administrativement accepté, l'étranger n'est pas pour autant admis dans les familles. Son usage malencontreux de la langue française le déconsidère profondément – consciemment ou non – aux yeux des autochtones qui s'identifient plus que dans les autres pays à leur parler poli et chéri³².

Liliane M. Vassberg confirme cette observation, cette fois-ci au sujet d'une variété de français indigène à la France, le français d'Alsace.

Parler le français avec un accent alsacien provoque d'habitude des jugements très négatifs du locuteur : « un accent » est considéré comme peu raffiné, inélégant, fruste, ridicule, une marque d'origine de la classe inférieure et un manque d'instruction³³.

En se servant de la technique du « *matched guise* » ou « faux-couple », John Paltridge et Howard Giles ont également découvert qu'un accent parisien était évalué plus favorablement qu'un accent provençal, qui à son tour était considéré plus prestigieux qu'un accent breton, qui lui-

31. Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, p. 30.

32. Julia Kristeva, *Étrangers à nous-mêmes*, Paris, Fayard, 1988, p. 58.

33. Liliane M. Vassberg, *Alsatian Acts of Identity: Language Use and Language Attitudes in Alsace*, Clevedon, Multilingual Matters, 1993, p. 170.

même était jugé plus positif qu'un accent alsacien³⁴. Des études empiriques ont montré que

des évaluations de variétés linguistiques [de cette nature] ne reflètent pas tant des qualités linguistiques ou esthétiques intrinsèques que des niveaux de statut ou de prestige auxquels elles sont conventionnellement associées dans des communautés linguistiques spécifiques³⁵.

Autrement dit, des opinions négatives au chapitre de variétés de français différentes expriment des sentiments négatifs envers les groupes ethniques qui les parlent.

On peut citer aussi l'exemple du mouvement « *English Only* » aux États-Unis. Les demandes formulées depuis le milieu des années 1980 par des associations comme *US English* de faire de l'anglais la langue officielle des États individuels, comme de l'État fédéral, sont le produit de l'ethnisme ou de ce qu'on appelle aux États-Unis le « *new nativism*³⁶ ». De même, en Suède, où le discours nationaliste a été minimisé depuis les années 1930, la langue offre un moyen de discrimination contre les immigrants qui est plus « politiquement correct » que la race ou l'ethnicité³⁷.

34. John Paltridge et Howard Giles, « Attitudes Towards Speakers of Regional Accents of French : Effects of Regionality, Age and Sex of Listeners », *Linguistische Berichte*, vol. 90, 1984, p. 71-85. La technique du « *matched guise* » est employée pour étudier les perceptions des locuteurs envers des locuteurs de langues ou de variétés de langue différentes. Elle consiste à faire écouter à un groupe cible des enregistrements d'un passage lu par une seule et même personne dans des langues ou des accents différents. Les membres du groupe cible doivent ensuite évaluer ce qu'ils croient être des locuteurs différents au moyen d'échelles correspondant à des degrés d'amabilité, de sincérité, d'intelligence, de fiabilité, etc.

35. Howard Giles et Nikolas Coupland, *Language : Contexts and Consequences*, Milton Keynes, Open University Press, 1991, p. 37-38.

36. Geoffrey Nunberg, « Lingo Jingo : English Only and the New Nativism », *The American Prospect*, vol. 8, n° 33, 1997, <http://www.prospect.org/print/V8/33/nunberg-g.html> (17 avril 2000) ; Carol L. Schmid, *The Politics of Language : Conflict, Identity, and Cultural Pluralism in Comparative Perspective*, New York, Oxford University Press, 2001, p. 41-43.

37. Leigh Oakes, *Language and National Identity : Comparing France and Sweden*, Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins, 2001, p. 114-115.

De tels comportements réfutent l'affirmation de Benedict Anderson citée plus haut, selon laquelle la langue ne constitue pas un instrument d'exclusion.

Même si l'on fait abstraction de cet ethnicisme manifesté à travers la langue, force est de constater que celle-ci est tout de même associée à l'ethnicité dans les situations les plus banales. Comme le montre Will Kymlicka en prenant les États-Unis pour exemple, les nations dites civiques ne sont pas aussi ethnoculturellement neutres qu'elles le croient³⁸. En France également, le choix du français comme langue publique commune est loin d'être ethnoculturellement neutre, comme le savent les minorités linguistiques qui ont longtemps essayé, en vain, d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs langues respectives³⁹. Quand les partisans du modèle d'intégration républicain rejettent avec véhémence ce qu'ils qualifient d'« ethnisation » de la vie publique⁴⁰, ils passent sous silence le fait que la sphère publique en France se fonde déjà sur l'identité ethnique du noyau dominant. Comme l'explique Michel Seymour, « les républicains jacobins qui dénoncent sans retenue les revendications minoritaires sont le plus souvent des nationalistes qui s'ignorent⁴¹ ». Au Canada aussi, malgré le modèle de multiculturalisme tant vanté, on oublie souvent qu'« il n'y a pas de mosaïque sans ciment, [et] qu'en l'espèce c'est le Canada anglais qui est le ciment⁴² ». Conformément à ce qu'on appelle le « paradoxe libéral⁴³ », la nation civique nie souvent la base communautaire sur laquelle elle est fondée. Cela ne fait que discréditer davantage le concept d'ethnicité, en renforçant la fausse conviction que ce ne sont que les minorités qui ont une identité ethnique.

38. Will Kymlicka, *Politics in the Vernacular : Nationalism, Multiculturalism and Citizenship*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 24-25.

39. Leigh Oakes, *op. cit.*, p. 121-124.

40. Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée de nation*, Paris, Gallimard, 1994, p. 98.

41. Michel Seymour, « Le libéralisme, la politique de la reconnaissance, et le cas du Québec », Will Kymlicka [éd.], *Comprendre*, vol. 1, n° 1, p. 5, http://mapageweb.umontreal.ca/lepagef/dept/cahiers/Seymour_liberalisme.pdf. (7 novembre 2002).

42. Guy Bouthillier, *op. cit.*, p. 188.

43. *Ibid.*, p. 2.

Eriksen observe aussi l'impossibilité de dissocier la langue et l'ethnicité à l'île Maurice⁴⁴. Alors que le kreol y est employé par 54 % de la population d'après les statistiques officielles, beaucoup d'Indo-Mauriciens, en particulier, sont peu disposés à avouer que le kreol est en fait leur langue maternelle, car cette langue est aussi le vernaculaire du groupe ethnique créole ou métis. C'est en partie à cause de cette association ethnique que la tentative en 1982 de faire du kreol la langue nationale et supraethnique de l'île Maurice a dû être abandonnée.

Étant donné que tous les états modernes ont des politiques linguistiques – qu'elles soient de nature *de jure* ou *de facto* –, certains groupes ethniques ou nationaux sont nécessairement favorisés par rapport à d'autres, observation qui a provoqué un débat intense parmi ceux qui travaillent sur le libéralisme, le nationalisme et la démocratie⁴⁵. De la même façon que les choix concernant la langue officielle dans d'autres contextes ne peuvent être ethnoculturellement neutres, la décision de faire du français la langue officielle du Québec n'est pas plus civique que si l'on avait choisi une autre langue. Pour reprendre les mots de Fernand Dumont au sujet des aspirations des Patriotes, le français « n'est pas plus d'essence démocratique que d'autres parlers⁴⁶ ». Pourtant, l'idée d'un français complètement neutre sur le plan ethnique semble avoir envahi la politique linguistique québécoise contemporaine. En effet, le rapport Larose ne dit absolument rien sur la place du groupe majoritaire dans la nouvelle politique linguistique proposée, la Commission préférant s'éloigner de toute mention de l'ethnicité, sans doute à cause des connotations négatives de ce terme⁴⁷. Mais la position défendue en est rendue problématique : elle peut non seulement être jugée insincère, mais elle

44. Thomas Hylland Eriksen, « Linguistic Diversity and the Quest for National Identity : The Case of Mauritius », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 13, n° 1, 1990, p. 1-24.

45. Voir par exemple Brian Walker, « Modernity and Cultural Vulnerability : Should Ethnicity Be Privileged ? », Ronald Beiner [éd.], *Theorizing Nationalism*, Albany, State University of New York Press, 1999, p. 154 et Charles Taylor « Nationalism and Modernity », Robert McKim et Jeff McMahan [éd.], *The Morality of Nationalism*, New York, Oxford University Press, 1997, p. 34.

46. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 175.

47. Voir Guy Bouthillier, *op. cit.*, p. 161.

est aussi imprudente, car elle risque d'aliéner les Québécois d'origine canadienne-française, qui pourraient ensuite se replier sur eux-mêmes pour adopter une position défensive à l'égard du français. On ne pourrait espérer une conséquence moins souhaitable, étant donné les efforts pour promouvoir le français comme « langue pour tout le monde ».

Paradoxalement, le choix des termes « langue publique commune » et « langue officielle » privilégiés par les partisans de modèles strictement civiques montre, lui aussi, que la langue ne peut être complètement « déséthnicisée ». Si la nouvelle approche quant à l'identité québécoise est de définir la nation et tout ce qui est national comme essentiellement civiques, pourquoi ne pas parler du français comme la « langue nationale », de la même façon que la ville de Québec est maintenant considérée comme la « capitale nationale », la bibliothèque comme la « bibliothèque nationale » et le 24 juin comme la « fête nationale » de tous les Québécois ? La réponse se trouve certainement dans le fait que, plus que d'autres symboles de l'identité, la langue est inextricablement liée à l'ethnicité. Parler du français comme la « langue nationale » risquerait ainsi d'être considéré comme un traitement de faveur pour la langue de la majorité ethnique.

Dans des versions ultérieures de son modèle de la nation québécoise comme francophonie nord-américaine, Bouchard réduit le « coefficient d'ethnicité » à la langue seule, qu'il considère comme un « vecteur indispensable de la vie collective⁴⁸ ». Ce faisant, il reconnaît que la langue ne peut, par nature, être entièrement « déséthnicisée », ce qui fait de son modèle l'un des plus viables parmi ceux qui sont actuellement proposés. Dans le cas particulier du Québec, le lien entre la langue et l'ethnicité est d'autant plus inextricable que, depuis la laïcisation de la société dans le sillage de la Révolution tranquille, c'est la langue, appuyée par l'État, qui a pris la place de l'Église comme porteuse principale de l'identité canadienne-française. Qui plus est, la langue et l'ethnicité se renforcent l'une l'autre : non seulement le français est porteur de la culture canadienne-française, mais l'ethnicité canadienne-française est l'une des motivations agissantes pour le maintien de la langue française

48. Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, p. 64, 71.

en Amérique du Nord. Ce fait est complètement négligé par certains modèles de nation proposés pour le Québec qui sont strictement civiques.

Les approches civiques, comme celle de Bariteau, sont dénuées de motivations profondes, si elles ne peuvent pas être comprises comme étant motivées par la volonté d'assurer la survie d'une culture politique commune d'expression française. Or, malgré les avertissements de Dumont et Bouchard, de nouvelles conceptions de la « nation québécoise » semblent vouloir mettre sous le boisseau ce motif qui les anime. Il leur suffit de souligner, au passage, que le français sera la langue de la citoyenneté du nouvel État souverain et elles croient régler ainsi le problème de la survie de la langue française sur les quelques arpents de neige perdus en Amérique, ainsi que les querelles linguistiques qui se poseraient sur son territoire. Ces positions sont soit naïves, soit malhonnêtes⁴⁹.

Autrement dit, outre le fait qu'on ne peut, par sa nature, complètement « désethniciser » la langue, on ne devrait pas même tenter de le faire. L'ethnicité fournit la motivation nécessaire à la survie de la langue française, ce qu'une référence aux principes purement civiques ne peut nullement inspirer.

Motiver les néo-Québécois

La question de la motivation est également importante si on veut parvenir à inciter les néo-Québécois à adopter le français dans leurs communications publiques. On a fait grand cas de l'idée que la seule différence entre la nation civique qu'on propose pour le Québec et celle qui est censée exister aux États-Unis est que la « culture publique commune » dans laquelle les immigrants devraient s'intégrer n'est pas anglophone mais francophone⁵⁰. Cependant, quand on considère la

49. Frédérick-Guillaume Dufour, *Patriotisme constitutionnel et nationalisme. Sur Jürgen Habermas*, Montréal, Liber, 2001, p. 198.

50. Dominique Arel, « Political Stability in Multinational Democracies : Comparing Language Dynamics in Brussels, Montreal and Barcelona », Alain-G. Gagnon et

question de la motivation, il est imprudent de comparer le français et l'anglais dans ces contextes, car les deux langues ne jouissent pas du même pouvoir d'attraction. Les linguistes identifient généralement deux motivations favorisant l'acquisition d'une langue seconde : la motivation instrumentale et la motivation intégrative ou sentimentale.

Alors que la première suppose que les individus ne s'intéressent qu'à l'acquisition d'une compétence suffisante pour satisfaire leurs propres objectifs spécifiques, d'habitude des buts économiques, la deuxième se fonde sur le désir des individus à s'associer de plus en plus près à la communauté cible jusqu'au point où ils finissent par s'y assimiler⁵¹.

Dans le contexte nord-américain, des études ont montré que l'instrumentalisme est généralement le motif principal derrière le désir d'immigrer aux États-Unis⁵². Sur le plan linguistique, les motivations instrumentales pour apprendre l'anglais s'étendent d'ailleurs au-delà des frontières états-uniennes. Apprendre l'anglais améliorera les possibilités de travail partout sur le continent, voire dans le monde entier. Par contre, le français ne peut pas bénéficier d'un tel degré de motivation instrumentale : d'abord, ce n'est pas la langue dominante de l'état canadien ; ensuite, il n'est parlé que par deux pour cent de la population nord-américaine ; finalement, il ne compte pas autant de locuteurs que l'anglais à l'échelle mondiale. Malgré les succès importants en matière d'aménagement du statut du français au Québec, il est aujourd'hui généralement accepté que la législation linguistique ne suffira pas à garantir la survie du français en Amérique du Nord. Un des domaines reconnus comme étant aussi importants est la politique d'immigration. Marc Levine identifie en particulier le besoin de mettre en place des mécanismes efficaces pour accueillir et inclure les immigrants, tels une culture publique commune francophone à laquelle ceux-ci peuvent

James Tully [éd.], *Multinational Democracies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 75.

51. Dennis Ager, *Motivation in Language Planning and Language Policy*, Clevedon, Multilingual Matters, 2001, p. 109.

52. *Ibid.*, p. 114.

s'associer et contribuer⁵³. Autrement dit, il faudra des motivations de nature intégrative ou sentimentale pour renforcer les motivations instrumentales créées par la législation linguistique.

Conscientes de ce besoin, les autorités québécoises ont fait de la promotion des motivations intégratives une de leurs principales stratégies⁵⁴. En effet, le Comité interministériel sur la situation de la langue française a expliqué en 1996 que « cette expression de "langue commune" évoque la double idée de "communication" et de "communauté"⁵⁵ ». Il s'agit là de souligner deux fonctions importantes du français, même pour les néo-Québécois. Car si le français pour ceux-ci est une langue seconde au lieu d'être une langue maternelle, du moins pour la première génération, il ne s'ensuit pas que l'attachement à cette langue doive se limiter au pur instrumentalisme : « [L]es langues secondes peuvent jouer un rôle important dans l'identité linguistique⁵⁶. » Pour faciliter ce genre de fonction identitaire que peut avoir le français chez les néo-Québécois, il faut non pas un nouveau modèle de la nation québécoise civique, mais plutôt un modèle dit « intégrationniste⁵⁷ », qui, au sein d'un cadre civique, reconnaisse néanmoins les différentes identités ethniques ainsi que leurs diverses façons de se rapporter au français.

Comme premier pas dans cette direction et pour expliquer aux immigrants « que sur le plan strictement linguistique, arriver au Québec n'équivaut pas à arriver au Canada⁵⁸ », la Commission a repris une idée lancée par le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration⁵⁹ en 2000

53. Marc Levine, *La reconquête de Montréal*, p. 385.

54. Ines Molinaro, « Contexte et intégration. Les communautés allophones au Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 2, 1999, p. 124.

55. Gouvernement du Québec, *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*, p. 239.

56. John Joseph, *Language and Identity: National, Ethnic, Religious*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004, p. 185.

57. Michel Pagé, « Propositions pour une approche dynamique de la situation du français dans l'espace linguistique québécois », à paraître.

58. Gouvernement du Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, p. 19.

59. Gouvernement du Québec, *La citoyenneté québécoise. Document de consultation pour le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration*, Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 2000.

en proposant l'officialisation d'une citoyenneté québécoise qui s'ajouterait à la citoyenneté canadienne sans la remplacer⁶⁰. Cette idée a été vivement débattue, puis rejetée par le ministre concerné, Joseph Facal, pour des raisons soi-disant juridiques. Cet article n'est pas l'occasion de faire une analyse approfondie de la notion de citoyenneté en général ni de la forme qu'elle pourrait éventuellement prendre dans le cas spécifique du Québec. Il suffit de noter ici que la Commission ne parlait pas de « nationalité », qu'on confond souvent avec la « citoyenneté », surtout en anglais⁶¹. Elle n'entendait pas non plus

une citoyenneté au seul sens de capacité juridique à participer à l'exercice du pouvoir, mais au sens large d'appartenance à un patrimoine vivant, de construction fondée sur le partage de références politiques, culturelles et identitaires communes⁶².

En ce qui concerne la politique linguistique, c'est précisément ce genre de mesure qu'il faut afin de créer l'attachement intégratif au Québec nécessaire pour rendre viable l'idée du français comme « langue publique commune ».

Denis Monière déclare que « la motivation des immigrants à adopter le français ne peut qu'être faible et provisoire dans un pays qui est officiellement bilingue et où l'anglais est la langue de la réussite écono-

60. Gouvernement du Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, p. 21. Sur cette proposition, voir aussi Alain-G. Gagnon, « Plaidoyer pour une commission nationale sur la citoyenneté québécoise », *Le Devoir*, 15 juin 2001, <http://www.vigile.net/dossier-nation/1-6/15-gagnon.html> (23 janvier 2003). Sur la référence à la citoyenneté plus générale qu'ont faite les autorités québécoises depuis les années 1990, voir Danielle Juteau, « The Citizen Makes an Entrée : Redefining the National Community in Quebec », *Citizenship Studies*, vol. 6, n° 4, 2002.

61. Historiquement et conceptuellement, il y a une distinction importante entre la nationalité et la citoyenneté. Alors que la première relève du domaine international, dénotant « le lien entre une personne et un État qui lui assure la protection diplomatique », la deuxième désigne « la capacité juridique d'une personne à participer à l'exercice du pouvoir par le droit de vote et par l'éligibilité aux fonctions publiques » (Gouvernement du Québec, *La citoyenneté québécoise. Document de consultation pour le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration*, p. 13-14).

62. Gouvernement du Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, p. 12.

mique et sociale⁶³ ». De la même manière, Bouchard va jusqu'à dire que la souveraineté du Québec est une condition nécessaire à l'implantation complète de son modèle basé sur le français comme dénominateur commun⁶⁴. Cela se révélera peut-être vrai à long terme mais, à court terme, la solution pourrait se trouver dans une citoyenneté à plusieurs niveaux, comme celle qui existe dans l'Union européenne. Si l'on pouvait en définir une forme qui soit acceptable, surtout pour la communauté anglophone, dont l'appartenance est essentiellement canadienne, une citoyenneté québécoise offrirait un moyen d'inclure dans le projet national les Québécois d'origine étrangère, dont dépend le renouvellement de la population⁶⁵.

Conclusion

Comme cet article l'a montré, la langue n'est pas un simple outil de communication ; par nature, elle ne peut être complètement « déséthnicisée ». De plus, dans le cas particulier du Québec, il n'est pas non plus souhaitable de la dissocier entièrement de l'ethnicité canadienne-française. La nouvelle réalité démographique amenée par l'immigration a naturellement rendu nécessaire la redéfinition de la nation québécoise en fonction de critères plus inclusifs. Cependant, l'introduction d'une dimension civique ne devrait pas entraîner le rejet de l'identité du noyau ethnique, qui sert de motivation essentielle au maintien du français. Toute politique linguistique qui cherche à promouvoir le français au Québec mais qui ne reconnaît pas que celui-ci est aussi un symbole important de l'identité canadienne-française semblerait donc vouée à l'échec.

Cela dit, la survie du français dépend aussi de son adoption par les néo-Québécois comme *lingua franca* dans les communications publiques. Si l'on veut que l'idée du français comme « langue publique

63. Denis Monière, « La lutte des langues au Canada », *L'Action nationale*, vol. 93, n° 2, 2003, p. 23-24.

64. Gérard Bouchard, « Construire la nation québécoise. Manifeste pour une coalition nationale », p. 67-68.

65. La question des Premières Nations est encore plus complexe, car bon nombre d'entre elles ne se sentent guère d'affinités avec le Canada, encore moins avec le Québec.

commune » du Québec soit viable, il faudra encourager chez les néo-Québécois des motivations qui renforceront celles résultant de la législation linguistique, des motivations de nature intégrative ou sentimentale qui seront spécifiques au Québec. Avec le temps, il se peut que l'indépendance s'avère le seul moyen de créer les conditions nécessaires à cela. D'ici là, il convient toutefois de prêter une attention sérieuse à d'autres possibilités, telles un nouveau modèle de nation « intégrationniste » qui, au sein d'un ensemble civique, reconnaît les différentes identités ethniques de tous les Québécois, y compris celle du groupe majoritaire, ainsi que les différents rapports qu'ils ont avec le français. Conçue d'une façon qui soit acceptable pour tous les Québécois, une citoyenneté québécoise pourrait constituer le pilier de ce nouveau modèle, offrant ainsi une stratégie originale pour garantir la survie du français en Amérique du Nord.